AG Statutaire SRAE TA du 15/06/2021

Point du DR Juzeau, présidente :

Quorum au 1/3 des adhérents du 31/12/2020=>ok.

2020= 1ère année pleine+ année covid

Site internet bientôt en route (septembre ?)

Renouvellement total de la communication de la SRAE TA car devient indépendante du CHU.

CA en visio pour suivre les différentes évolutions

SRAE TA a été très sollicitée par l'ARS pour la création des PCO et les aider à fonctionner.

Création SRAE santé de l'enfant financée par l'ARS, ce qui ne nous conduit pas à disparition SRAE TA car financements augmentés.

Outils numériques ont permis maintien des réunions interpros. Travail avec familles ou pros par téléphone ou par mail.

Explosion du nombre d'appels des familles ; dans le CPOM, c'était une toute petite activité (celle de la réponse aux familles en problématique de bilans et d'orientation) que l'ars ne souhaitait pas que la SRAE TA développe, mais multiplié par 8 en 2020 par rapport à la création.

Mme Juzeau félicite le travail de l'équipe.

Apprentissage réciproque du travail avec la CARA (Cellule d'Appui aux Réseaux et aux associations)= aide à faire les comptes.

Cap tenu pour 2020.

- ARS a augmenté les subventions pour 2021.

Il y a toujours plus de gens qui participent aux activités que de personnes inscrites.

2 équipes de niveaux 2 : Clinique Brétéché (Nantes)+ antenne TSLA de Mayenne (53)

Toutes les demandes au CRTA sont filtrées par la SRAE (en accord avec le CRTA).

Création page Facebook.

Point de la chargée de mission de la CARA :

Subvention de 2020 = 215000€.

Dépenses de fonctionnement de 2020= 80629€

Une partie de l'équipe est du personnel CHU mis à disposition pour l'association => 37003€ pour le personnel extérieur.

Charges diverses liées au fait que l'association est hébergée par le CHU => environ 9900€

Personnel interne à l'association = 114019€ en 2020

Subvention de l'ARS = seule source de financement.

Bilan Actif/Passif=154284€/154284€=équilibre

Intervention du commissaire aux comptes : l'association dépasse un seuil qui l'oblige à faire contrôler ses fonds publics. Rôle du commissaire aux comptes rappelé. Il certifie que ces comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'année.

Approbation des comptes.

Budget prévisionnel 2021 :

ARS a augmenté de 25000€ la subvention (215000€ l'an dernier) et alloue en + 40000€ pour l'emploi d'une personne qui coordonnera les demandes (coordinateur de soins), à temps plein, pour la durée du CPOM 2021-2023. Cela permettra une recentration des missions de la SRAE +47000€ (fonds dédiés à diverses choses dont site internet et financement de personnel extérieur)=327000€. Ce coordinateur sera un pro de santé à l'aise avec les enfants ayant des troubles d'apprentissage et à l'aise aussi dans la communication au téléphone. Il orientera vers tel ou tel collègue spécifique. Rappel du rôle de la SRAE TA : ni bilans, ni soins, seulement de la coordination et de l'orientation, « dans l'attente de ».

Les PCO sont pour le moment destinées aux moins de 6 ans => peu d'impact sur la SRAE.

Une personne est employée pour être temporairement dédiée au développement de l'annuaire. Je signale que j'ai envoyé un mails à la SRAE TA pour avoir des précisions sur cet annuaire, mais que je n'ai jamais eu de réponse. Ils me disent avoir répondu… jamais reçu. J'ai renvoyé dans la foulée un mail pour avoir une copie de la réponse….

Mme Juzeau indique que pour accéder à l'annuaire, il faudra être professionnel, adhérent à la SRAE, possédant un identifiant et un mot de passe. Il n'y aura que les personnes qui auront souhaité y être référencées avec le texte souhaité. Les pros ont la possibilité de cocher pour dire s'ils souhaitent être visibles ou non.

Elections :

Personne ne renouvelle sa candidature dans le collège 3 (Professionnels de santé non médicaux, psychologues et travailleurs sociaux) et personne d'autre ne s'y présente. Bien que je n'en avais pas l'intention au départ (mes problèmes de santé m'ont conduit depuis deux ans à une participation chaotique au CA), je me représente donc.

Je pose la question des indemnisations pour participer à la SRAE TA. Personne n'est indemnisé, c'est entièrement bénévole, y compris Mme Juzeau : elle dit que son activité de présidente n'est pas indemnisée par la MDPH.

Je signale également que je regrette vivement que le CA ne soit pas sollicité tout au long des questionnements et me semble n'exister que pour valider les choix faits par quelques-uns. Mme Juzeau reconnaît ce manquement, en a conscience, indique que certains, qui ne se sont pas représentés lui ont fait le même reproche (=raison de leur arrêt), mais que l'année qui vient de s'écouler a été compliquée et qu'ils ont bien conscience qu'il y a beaucoup de progrès de communication à faire.

Projets :

Les CPTS préparent des projets sur le repérage des enfants TND. La SRAE les accompagne.

La SRAE accompagne le déploiement des PCO 7-12 ans. En 2021, une seule PCO sera financée en PdL : dans le 44.

Structures de niveau 2 de diagnostic pluridisciplinaires : la SRAE continue à les soutenir. Avant, « on allait chercher le niveau 2 , maintenant ce sont les projets qui viennent à la SRAE ».

Poursuite de la formation autour du DU NETA, formations courtes, sensibilisations ; demandes de formations plus ponctuelles.

Réunions interprofessionnelles.

Autres infos :

La newsletter demande un gros travail de veille et de contribution d'articles. Idée aussi d'être le relais de partenaires.

Un stagiaire a fait une vidéo pour expliquer ce qu'est la SRAE TA.

Ils souhaitent que l'annuaire soit un outil collaboratif.

Groupe de travail en cours :

- ➔ groupe en cours « orthophonistes » : 10 adhérents intéressés par des échanges de pratiques, des études de cas…

L'organisation de l'équipe va évoluer.

Fin de la réunion à 20h42.

Isabelle Guignard

Orthophoniste libérale (85)

Représentante du Collège n°3 au CA de la SRAE TA